



## Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 23 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

**Date de convocation :**  
**16 juillet 2021**

**Nombre Elus : 27**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 17**  
**Votants : 27**  
**Procurations : 10**

**N°10 Objet : Passation d'un avenant n°5 au contrat de DSP Enfance-Jeunesse**

**Présents :** Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, Anne TOUZE, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Paul GATIAN-----/  
**Absents-Excusés :** Nicole DECOSTANZI *pouvoir à Jean-Luc TURZO*, Joëlle BRETON *pouvoir à Didier BREART*, Nadine CARLUS *pouvoir à Michel RUIZ*, Michèle OLLIVE *pouvoir à René CECCHINEL*, Sylvie ABEL *pouvoir à Hélène BERNAL*, Magali MONIER *pouvoir à Anne TOUZE*, David GIACCONE *pouvoir à Claude MERINDOL*, Audrey GIROULET *pouvoir à Patrick EME*, Nathalie MAUREL *pouvoir à Hélène GAILLARD*, Sandrine LEPRESLE *pouvoir à Juan REVERTE*-----/

**Secrétaire de séance : Patrick EME**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Considérant** le contrat de Délégation du Service Public de l'animation Enfance-Jeunesse, signé le 28 septembre 2016 avec l'association Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud ;  
**Considérant** les avenants 1, 2, 3 et 4 ;

**Considérant** l'état d'urgence sanitaire, décrété par le Gouvernement du 12 mars au 10 juillet 2020, puis sa reconduction à compter du 17 octobre jusqu'à la fin de l'année 2020 ;

**Considérant** l'article L. 3135-1 du Code de la Commande Publique qui prévoit qu'un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, notamment lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues, ce qui est bien le cas de la pandémie mondiale de covid-19 ;

**Considérant** que l'association délégataire a fait état auprès de la commune d'une modification de l'équilibre financier de la DSP, au titre de l'exercice 2020, et en lien avec la crise sanitaire de covid-19 ;

**Considérant** en effet que l'association délégataire a bénéficié d'aides exceptionnelles et notamment d'aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant global de 4 727.04 € ;

**Considérant** que ces aides sont venues majorer les recettes constatées au Compte de résultat, alors qu'elles n'étaient pas prévues au Budget prévisionnel, et qu'ainsi l'équilibre financier est faussé ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission spéciale DSP, émis lors de sa séance du 19 juillet 2021 ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ARTICLE I :** Décide d'approuver la passation d'un avenant n°5 au contrat de DSP conclu avec l'association LEC Grand Sud afin d'acter la baisse des participations communales d'équilibre de 4 727.04 €, au titre de l'exercice 2020. Cette somme sera déduite des participations versées par la commune en 2021.

**ARTICLE II :** Autorise le Maire à signer l'avenant, annexé à la présente délibération, et à engager toute démarche visant à rétablir l'équilibre financier de la DSP en lien avec la crise sanitaire et ses conséquences.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
Pour Extrait Conforme**

**LE MAIRE,**  
**Michel RUIZ**

